



PROFESSION DE FOI

Comité Technique de Grenoble INP

Scrutin du jeudi 20 octobre 2011

Grenoble INP

La loi du 5 juillet 2010, « relative à la rénovation du dialogue social

dans la Fonction Publique » substitue les CT (comités techniques) aux CTP (comités techniques paritaires) avec 3 modifications majeures :

- un scrutin de liste, et non sur sigle syndical ;
- abandon de la parité (« CT » au lieu de « CTP ») : seuls les 8 représentants syndicaux seront appelés à voter sur les textes soumis au CT. L'administration ne vote plus. Elle est représentée par l'Administrateur Général et le Directeur Général des Services, qui se font assister des experts de leur choix selon l'ordre du jour.
- En cas de vote négatif à l'unanimité, l'administration doit soumettre un nouveau texte au CT.

Le CT débat de toutes les questions d'ordre collectif, des problèmes d'organisation du travail, des services, de la politique indemnitaire, de la politique de recrutement... Il est compétent sur la politique de Gestion des Ressources Humaines et se voit présenter chaque année un bilan social de l'établissement.

Bref, toutes les questions importantes se discutent au CT, qui est la principale instance de dialogue social!

Le 20 octobre prochain, vous voterez pour:

- élire vos représentants syndicaux au CT,
- déterminer la représentativité des syndicats

Vous désignerez ainsi l'organisation syndicale qui, à vos yeux, est la mieux à même de défendre les personnels et le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour être reconnu représentatif, et pouvoir signer des accords, un syndicat doit obtenir au moins un siège au Comité technique.

Nous sommes tous concernés!

Une seule condition pour être électeur : exercer ses fonctions au sein de l'établissement et ce indépendamment de l'affectation statutaire: personnels titulaires ou contractuels, ITRF, AENES, enseignants, enseignants-chercheurs de l'université, ITA et chercheurs des UMR hébergés par l'établissement.

Nous sommes donc tous concernés par cette élection.

Le CT prend toute son importance dans le contexte de démantèlement général du service public

Vous êtes amenés à élire vos représentants dans le contexte général du vaste « chamboulement » auquel est confronté le service public d'enseignement supérieur et de recherche :

- La loi LRU et l'accession aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) consacrent la gestion locale des personnels enseignants et BIATOS, dont les conditions de travail varient maintenant considérablement d'un établissement à l'autre ;

- La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a gelé les recrutements de fonctionnaire dans l'enseignement supérieur, entraînant l'explosion sans précédent du recours aux agents non titulaires (37% des BIATOS INP à ce jour); des suppressions de postes sont prévues à courte échéance au CNRS. Les fusions et restructurations de services, d'équipes, de laboratoires, d'Universités se multiplient; ainsi que les suppressions de filières et de disciplines dites « non rentables »...

- Ces réformes et réorganisations incessantes, conjuguées à la généralisation d'une logique d'individualisation, de « résultats » et de « management » à tous les niveaux, aux antipodes des fondements du Service Public, aux antipodes de l'indépendance des fonctionnaires et de leurs garanties statutaires, ont gravement dégradé les conditions de travail. En 4 ans, les cas de souffrance au travail se sont multipliés.

- Le Grand Emprunt et la politique d'excellence (idex, labex et équipex...), les fondations, les partenariats public/privé : autant de mesures gouvernementales de désengagement financier de l'État, de destruction du cadre national, public et laïc de l'enseignement supérieur et de la recherche ; des mesures élitistes qui concentrent les moyens sur les seules thématiques porteuses, excluant le plus grand nombre ; et asservissant les universités aux intérêts privés.

Des élus FERC SUP CGT pour la défense inconditionnelle du Service Public et du statut de la Fonction Publique

Le CT, même s'il n'est que consultatif, peut néanmoins se révéler **un outil puissant pour les syndicats motivés!**

Ses prérogatives très larges et ses règles de fonctionnement peuvent nous permettre de provoquer des réunions chaque fois que nous le jugerons nécessaire, pour demander des comptes, proposer des changements, sur tous les sujets concernant les personnels.

Nos élus s'engagent :

- à vous informer des ordres du jour,
- à interpeller l'administration sur tous les problèmes que vous nous

signalerez en provoquant des réunions du CT chaque fois qu'il le faudra,

- à vous informer des débats du CT en organisant des AG, en publiant des compte-rendus le plus souvent possible.



C'est ce que nous avons pratiqué tout au long du dernier mandat. Par ailleurs, nous avons, chaque fois que nous le pouvons, favorisé l'unité syndicale, ce qui nous a permis d'obtenir des avancées dans certains domaines (primes, actions sociale, horaires et congés, passage en CDI...).

Nos principales revendications

PRÉCARITÉ

- Application pleine et entière du protocole de résorption de la précarité dans la fonction publique, pour un large plan de titularisation
- Engagement d'une négociation globale sur les conditions d'emploi des agents contractuels de l'INP. En particulier, révision des grilles de rémunération afin d'assurer à tous une progression salariale comparable aux titulaires, ce qui n'est pas le cas pour les plus basses catégories aujourd'hui;
- Dans le cadre de l'évolution vers l'Université de Grenoble,
 - s'engager dès maintenant vers une harmonisation par le haut des rémunérations;
 - Garantir une reprise intégrale de l'ancienneté acquise dans l'une des autres universités.
- Vacataires de langue : mettre fin à la précarité scandaleuse dans laquelle ils sont maintenus depuis des années en proposant des contrats en nombre suffisant, avec un service de 384h, et non plus 612h!

PRIMES

- maintien de primes équivalentes pour tous les personnels IATOS, quel que soit leur statut (ITRF, A, Contractuels)
- Nous avons obtenu à l'arraché une revalorisation des primes pour une partie des agents. Cela doit

être poursuivi, pour tous les agents, pour atteindre le niveau préconisé par le ministère (coef 5 de l'IFTS et IAT) : il est anormal qu'un agent INP touche moins que son collègue de même grade de l'UJF ou du rectorat.

- Refus de l'individualisation et des primes au mérite : s'il peut paraître légitime de récompenser l'investissement particulier de certains agents, nous constatons surtout les dégâts causés dans les services par cette politique de la carotte et du bâton : incompréhension, découragement, manque de solidarité...etc.

ENSEIGNANTS

- La LRU consacre une définition locale des obligations de service des enseignants. Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet pour éviter toute dérive vers un « statut à géométrie variable », vers une modulation-sanction envers les enseignants qui seraient jugés "non-productifs", comme l'UPMF tente de le faire.
- Amélioration du congé maternité

RECRUTEMENTS

- créations d'emplois dans tous les corps, pas seulement en catégorie A; refus de l'externalisation croissante des services (ménage, patrimoine, informatique...), des partenariats public-privé...
- Large recours aux concours internes, afin de reconnaître les qualifications des agents expérimentés et sous-classés

ACTION SOCIALE

- Nous avons enfin obtenu que l'INP revalorise sa subvention au CAESUG, inchangée pendant près de 6 ans, ce qui a permis de relancer des activités qui avaient dû être suspendues. Cela doit continuer et les liens avec le SCAS doivent être renforcés;
- Les moyens du SCAS doivent être garantis ainsi que son fonctionnement démocratique afin de permettre une action sociale de qualité par et pour les personnels.

Le 20 octobre 2011
VOTEZ & FAITES VOTER
pour la liste CGT
Accélérateur de progrès social!